

**Rapport pour le conseil régional
SEPTEMBRE 2018**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>ANNEXES AU RAPPORT</u>	9
<u>DIAGNOSTIC DE L'ARTISANAT EN ILE-DE-FRANCE</u>	10
<u>Liste des structures auditionnées</u>	16
<u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u>	18
<u>ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</u>	20
<u>Stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce 2018-2021</u>	21
<u>SYNTHESE DES AXES D'INTERVENTION ET DES ACTIONS</u>	36

EXPOSÉ DES MOTIFS

Véritable poumon de l'économie francilienne, l'artisanat représente un poids économique majeur en Ile-de-France avec plus de 206 000 entreprises artisanales (soit 20 % des entreprises), 288 000 salariés (6 % de l'emploi salarié régional), et près de 50 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Les secteurs des services (taxis, coiffure...) et du bâtiment (maçonnerie, plomberie...) concentrent à eux seuls presque 80 % du nombre d'entreprises, les entreprises de fabrication (textile, joaillerie...) représentent 12 % et le secteur de l'alimentation (plats à emporter, boulangerie, charcuterie...) 9 %¹.

Les manifestations dédiées aux savoir-faire et la hausse continue du nombre et de créations d'entreprises témoignent de la **vitalité du tissu artisanal**, plus particulièrement sur Paris, le nord et l'est du territoire francilien. L'Île-de-France concentre également le plus grand nombre **d'entreprises du patrimoine vivant (EPV)** et de **métiers d'art** en France (25%), avec l'offre de formation la plus importante et la plus qualitative. Vitrine d'excellence, les savoir-faire contribuent au rayonnement de l'Île-de-France à l'étranger et représentent un véritable atout pour les territoires en termes de développement et d'attractivité touristique.

Cependant, l'artisanat présente un certain nombre de **fragilités** et de fortes marges de progrès en matière d'emploi : le dynamisme entrepreneurial ne s'accompagne pas d'une hausse de l'emploi salarié (65 % des entreprises n'emploient pas de salarié), même s'il se stabilise en 2016 après 7 années de baisse continue. Les difficultés de recrutement dans le bâtiment, les métiers de bouche ou la production industrielle perdurent, et l'artisanat francilien se distingue par une **faiblesse de l'apprentissage** (20 % en IDF contre 35 % au niveau national), les métiers de l'artisanat connaissant un fort **déficit d'attractivité** auprès des jeunes. De même, si près de 30 % des exportateurs sont des entreprises artisanales, leur **contribution en valeur reste faible**². Enfin, plus de 63 % des entreprises artisanales ne sont pas reprises, et les **transmissions peu anticipées** avec un risque de perdition de savoir-faire d'excellence. Ces difficultés vont de pair avec le phénomène grandissant de **dévitalisation commerciale** des centres villes et des territoires ruraux (offre foncière trop chère et inadaptée aux besoins, manque de visibilité sur les locaux et foncier disponibles, besoins de déplacements des artisans insuffisamment pris en compte).

D'autres importantes marges de progression existent avec des gisements de croissance en matière de **développement durable** (les artisans, notamment du bâtiment, étant à la fois producteurs de déchets et acteurs de la transition écologique) et de **transition numérique** (les entreprises artisanales ayant un retard plus important que les TPE classiques). La transformation sociétale en cours qui revalorise le local, le fait main et la proximité peut être un facteur de redynamisation du secteur s'il sait s'adapter à ces enjeux et tirer parti de son potentiel d'innovation (nouvelles technologies et techniques de production, nouveaux modes de consommation), encore insuffisamment exploité. (cf. diagnostic détaillé en annexe 1)

1 CRMA, chiffres 2017

2 3,3 % de la valeur ajoutée totale francilienne

La stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce

Dès 2016, la Stratégie #LEADER pour la Croissance, l'emploi et l'innovation de la Région Ile-de-France identifie l'artisanat comme un secteur majeur de l'économie francilienne et comme fortement structurante pour l'image et l'attractivité internationales de l'Ile-de-France.

La Région s'est fortement mobilisée en faveur des Très Petites Entreprises (TPE), notamment au travers du « Small Business Act » adopté en mars 2017 pour faciliter l'accès des TPE aux marchés publics régionaux, plus particulièrement par l'introduction de clauses dites « Molière » dans les marchés de travaux visant à s'assurer de la compréhension et de l'usage du français sur les chantiers.

En juillet 2017, par délibération n° CR 2017-141, elle se donne pour objectif d'adopter une stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce sur la période 2018-2021. Dans ce cadre, une commission d'élus présidée par Frédéric Valletoux, délégué spécial à l'artisanat et au commerce, a lancé début octobre 2017 une large concertation en auditionnant plus de 45 personnalités qualifiées (cf. liste en annexe 2) sur l'ensemble des thématiques au cœur des enjeux de l'artisanat.

Il ressort en premier lieu que la Région depuis l'arrivée de son nouvel exécutif a mis en place ou a engagé très largement déjà les propositions formalisées lors des auditions, mais que ses actions restent encore méconnues des artisans et des partenaires prescripteurs de ces mesures.

Plus de **86 M€** d'AE/AP ont ainsi été affectés en 2017 à l'artisanat et au commerce de proximité. L'un des enjeux de la nouvelle stratégie est d'**améliorer la visibilité de l'action régionale auprès des artisans-commerçants, en adoptant une feuille de route qui leur soit dédiée.**

Il vous est ainsi proposé d'adopter **une stratégie régionale articulée autour de 6 axes** ayant fait consensus auprès des personnes auditionnées, permettant de valoriser l'ensemble de l'action régionale déjà menée et trop méconnue et de flécher vers l'artisanat des dispositifs existants non spécifiquement mobilisés à ce stade ou des plans en cours d'élaboration, **tout en déployant de nouvelles actions à fort impact**. Ces propositions ont été soumises aux partenaires lors **des Assises régionales de l'artisanat et du commerce organisées le 26 juin dernier.**

Axe 1 : FAVORISER L'ORIENTATION VERS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ

- **Promouvoir et dynamiser l'image de l'artisanat auprès des nouvelles générations :** soutien à l'organisation de concours valorisant l'excellence des métiers, comme les Olympiades des métiers, promotion des métiers du bâtiment auprès des lycéens avec la CAPEB... ;
- **Favoriser le développement de l'apprentissage dans l'artisanat :** objectifs de performance des CFA, ateliers territoriaux visant à rapprocher jeunes sans contrat et entreprises artisanales sans jeunes ; financement d'internats... ;
- **Assurer son rôle en matière de coordination des acteurs de la formation et de l'orientation** au sein du CREFOP et des commissions afférentes : améliorer la reconnaissance de l'apprentissage, rendre possible les parcours mixtes, mobiliser les têtes de réseaux de l'orientation sur les enjeux et les opportunités de l'artisanat,...

Enfin, si la Région perd de ses prérogatives en matière d'apprentissage, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (adoptée à l'Assemblée Nationale le 1er août 2018) qui attribue à la Région l'information sur l'orientation scolaire, lui ouvre des perspectives intéressantes afin de renforcer son action pour l'attractivité des métiers de l'artisanat auprès des jeunes.

Axe 2 : Favoriser la création, le financement et le développement des entreprises artisanales

- **Faciliter l'accès au financement des entreprises artisanales** : consciente des spécificités des petites entreprises, la Région a mis en place deux dispositifs qui leur sont ouverts : le Prêt Croissance TPE et le Fonds Régional de Garantie.
- **Favoriser la création et reprise d'entreprises artisanales via Entrepreneur#Leader** : avec cette offre ambitieuse d'accompagnement et de financement, la Région a pour objectif à horizon 2019 d'accompagner 25 % des créateurs-repreneurs franciliens et d'accompagner en matière de financement 4 500 projets (sous forme de garanties bancaires et de prêts d'honneur).
- **Soutenir des projets de développement des entreprises artisanales** : avec le dispositif Tp'Up, la Région accompagne le développement des entreprises artisanales dans leur stratégie de croissance et de modernisation, notamment face aux transformations numériques et écologiques. Il est proposé d'ouvrir le dispositif aux entreprises artisanales sans salarié ayant un projet de recrutement dans l'année.

Axe 3 : Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité dans les tissus urbains, péri-urbains et ruraux

Sur ce sujet, la Région ne souhaite pas faire doublon ni sortir de son champ de compétences, et son action ne peut s'inscrire qu'en cohérence avec celles des collectivités territoriales et de la Métropole du Grand Paris³.

- **Soutenir le développement des commerces et la sécurisation de leurs abords, en complémentarité avec les autres acteurs** : aides à la revitalisation commerciale dans le cadre du Pacte rural, soutien au développement des équipements économiques, notamment des commerces de proximité dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU), soutien à la sécurisation des rues commerçantes, plus particulièrement dans les Zones de Sécurité Prioritaires (dispositif « bouclier de sécurité »).
- **Encourager le développement d'une offre immobilière plus adaptée aux artisans et commerçants et lutter contre la vacance commerciale** : avec son dispositif de soutien aux Tiers-lieux, la Région favorise le développement d'une offre commerciale intégrée aux espaces de coworking en péri-urbain, voire en secteur rural ainsi que des projets de mutualisation d'ateliers entre artisans (cf. axe 4). Les espaces vacants peuvent être également mobilisés et valorisés dans le cadre du soutien régional aux projets d'urbanisme transitoire.
- **Faciliter la mobilité des artisans-commerçants franciliens** : le Plan anti bouchon et pour changer la route et surtout la Stratégie régionale pour le fret et la logistique doivent permettre des gains de compétitivité pour l'ensemble des professionnels franciliens.

Axe 4 : Accompagner la transformation numérique et accélérer l'innovation

- **Sensibiliser et accompagner les TPE dans leur transition numérique** : le dispositif Tp'Up intervient pour le financement des projets de transition numérique. La Région souhaite par ailleurs développer de nouveaux partenariats, notamment avec des opérateurs privés, afin d'accompagner les artisans dans leur transition numérique.

³ Programme « Centre ville vivant » pour la mise en place de contrats métropolitains de développement

- **Faire de la Région un acteur du développement d'un e-commerce de qualité et génératrice de business** : en matière de marketplace, au vu de la complexité du sujet, de la pluralité d'offres existantes, la Région proposera de soutenir des solutions visant à développer la vente en ligne des artisans franciliens, notamment au travers du lancement d'un « positive marketplace challenge ». Ce concours aura pour objectif d'identifier les plateformes de vente en ligne les plus adaptées aux besoins réels des artisans. Les plateformes candidates devront s'engager en faveur du rayonnement des produits ou services proposés par les artisans, tout en offrant des garanties sur les niveaux des commissions et en respectant des engagements environnementaux pour les envois (utilisation de matériaux recyclables de packaging et de moyens de transports écologiques, valorisation du 0 kilomètre...).
- **Construire l'artisanat de demain** : la Région propose d'accompagner la diffusion de l'innovation dans l'artisanat en soutenant des projets innovants (dispositif Innov'Up), le développement de fablabs dédiés aux artisans (Tiers-lieux), ou encore des événements dédiés à l'innovation dans l'artisanat (Smart Events).

AXE 5 : SOUTENIR LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

- **Accompagner l'emploi et la formation professionnelle dans les métiers d'art** : au-delà du financement des formations professionnelles dédiées aux métiers d'art, la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications⁴ Luxe, mode, textile, design, telle que préconisée par le rapport du CESER « Les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Île-de-France », sera étudiée en fonction du nouveau cahier des charges des CMQ, qui doit être proposé prochainement par l'Etat, conformément aux annonces gouvernementales du 28 mai dernier.
- **Favoriser la diffusion de l'innovation dans les métiers d'art en soutenant le développement d'un écosystème** : il s'agit de proposer une offre diversifiée et coordonnée grâce à la constitution d'un réseau d'acteurs, multi-sites et multi-partenaires dans le cadre d'un Groupe de travail co-piloté par la Région et Jean-Luc François, couturier de renom et administrateur à l'Institut National des Métiers d'Art.
- **Accroître l'attractivité touristique et le rayonnement international de l'Île-de-France** : le Schéma de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 prévoit des actions à fort impact pour la valorisation des savoir-faire franciliens. La Région propose une gamme d'outils variés : développement d'une plateforme multilingue pour améliorer l'accueil des touristes, financement de projets de développement à l'international avec Tp'Up, soutien à des événements de rayonnement international...

AXE 6 : FAVORISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ARTISANS

En application du décret n°2016-811 du 17 juin 2016, la Région a lancé l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) comprenant un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Le plan « Changeons d'air en Île-de-France» adopté par le conseil régional le 7 juin 2016 propose quant à lui des dispositifs « véhicules propres » accessibles notamment aux artisans. Enfin, la nouvelle stratégie Energie – Climat adoptée par délibération CR n°2018-016 du 03/07/2018 vise à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables, qui représentent un fort potentiel d'activités pour le secteur de l'artisanat.

- **Accompagner les artisans vers l'économie circulaire et le réemploi** : actions de sensibilisation, conventions de partenariats avec la CRMA et les fédérations professionnelles, financement d'actions collectives par métier, territoire et filière,

4 Labélisés par l'Etat, les Campus des Métiers et des Qualifications sont co-pilotés par le Rectorat et la Région.

- **Soutenir les artisans dans leur transition écologique (dont énergétique)** : la Région finance les projets de transition écologique des entreprises artisanales (aide Tp'Up, aide pour la gestion et la valorisation des déchets, dispositif Qualit'AIR mis en œuvre par le CERVIA...). Les artisans du bâtiment sont particulièrement ciblés notamment en matière de transition énergétique.
- **Créer un environnement propice à la mise en œuvre de l'économie circulaire et du réemploi par les artisans** (inscrire des clauses de réemploi dans les marchés, régionaux, soutenir la création de sites de collecte des déchets des artisans ...)

12 mesures phares

- ❑ Ouvrir Tp'up aux entreprises artisanales sans salarié, ayant un projet de recrutement dans l'année dans le cadre d'un projet de développement (rendant 80% des entreprises artisanales éligibles au dispositif, contre 35% précédemment)
- ❑ Objectif « 1000 » apprentis créateurs repreneurs en Ile-de-France : mener avec deux CFA une expérimentation visant à développer la création et la reprise d'entreprises artisanales par des apprentis de moins de 30 ans
- ❑ Réserver 10% des Prêts Croissance TPE aux entreprises artisanales
- ❑ Accompagner 500 projets de créateurs-repreneurs d'entreprises artisanales par an
- ❑ Favoriser le développement des commerces de proximité dans les territoires ruraux (notamment l'acquisition foncière ou immobilière) et dans les quartiers relevant du NPNRU
- ❑ Renforcer la sécurisation des rues commerçantes (vidéoprotection), notamment dans les Zones de Sécurité Prioritaire, par le biais du dispositif « bouclier de sécurité »
- ❑ Favoriser grâce au dispositif Tiers-lieux la création de Fablabs adaptés aux artisans (mutualisation de machines, prototypage, production de petites séries) pour relocaliser la production francilienne
- ❑ Accompagner les petites entreprises franciliennes, plus particulièrement artisanales, pour l'acquisition de véhicules propres
- ❑ Donner accès aux artisans franciliens à des parcours de sensibilisation et d'accompagnement à la transformation digitale et au développement du e-commerce (partenariats avec opérateurs, financement de projets de transition numérique, lancement du « Positive marketplace challenge »)
- ❑ Soutenir la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications Luxe, Mode, Textile, Design
- ❑ Intégrer les ateliers Métiers d'art et les Entreprises du Patrimoine Vivant dans les parcours touristiques sur le nouveau site régional www.visitparisregion.com, développer des parcours touristiques « Craft » (artisanat local) et « 100% Artisans » et proposer des modules dédiés aux artisans sur la plateforme multilingue pour améliorer l'accueil des touristes
- ❑ Accompagner la diffusion de l'innovation dans les métiers d'art (groupe de travail dédié copiloté par Jean-Luc François) et leur rayonnement (soutien financier au Carrousel des Métiers d'art et de Création, mise en valeur de l'artisanat par des success stories et la création d'une série photos artisans...)

La **stratégie détaillée** vous est présentée en **annexe 1 à la délibération, suivie d'une synthèse des axes et des actions proposées**.

Le déploiement de la stratégie 2018-2021 sera suivi et évalué par un **comité stratégique de l'artisanat** présidé par le délégué spécial à l'artisanat et au commerce et réunissant l'ensemble des parties prenantes (CRMA, fédérations,...).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES AU RAPPORT

DIAGNOSTIC DE L'ARTISANAT EN ILE-DE-FRANCE

DIAGNOSTIC DE L'ARTISANAT EN ILE-DE-FRANCE¹

Préambule :

- o **Qu'est-ce qu'une entreprise artisanale ?**
 - Activité indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services relevant de l'artisanat (NAFA : 510 activités recensées)
 - être immatriculée au Répertoire des Métiers de la CMA
 - avoir une taille inférieure ou égale à 10 salariés au moment de sa création.
- o **Les artisans – commerçants de proximité**
 - Alimentation : boulanger, charcutier, chocolatier, fromager, etc. dès lors qu'il y a un travail manuel
 - Bâtiment : maçon, plombier, peintre, électricien, paysagiste, serrurier, etc.
 - Fabrication : tailleur, horloger, fabricant de meuble, fabricant de produits textiles, imprimeur, prothésiste dentaire, etc.
 - Services : taxi, coiffeur, fleuriste, blanchisseur, teinturier, déménageur, réparateur d'automobile, réparateur d'appareils électro-ménagers et informatiques, nettoyeur de locaux, etc.

1^{ère} région française de l'artisanat

- o 288 000 salariés, soit 24 % de l'emploi artisanat national et 6 % de l'emploi salarié régional
- o plus de 206 000 entreprises artisanales, soit 20 % des entreprises franciliennes
- o L'artisanat réalise 50 Mds € de CA, dont 4,29 Mds € à l'export et une valeur ajoutée de 18,7 Mds €, soit 3,3 % de la valeur ajoutée totale francilienne
- o **1^{ère} région française des métiers d'art et de création.** Avec 8 000 entreprises, l'IDF concentre 25 % du secteur et dispose de l'offre de formation la plus importante et qualitative de France

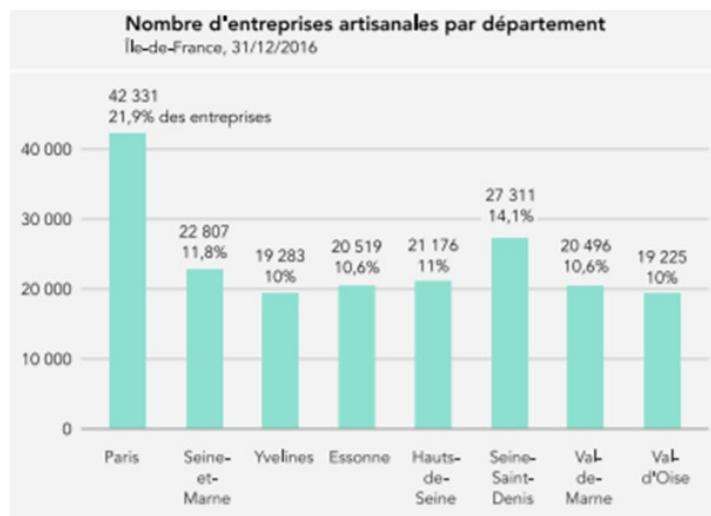
Tendances du secteur artisanal

- o Répartition par secteur d'activités en IDF :
 - Services : 41 %
 - Bâtiment : 38 %
 - Fabrication : 12 %
 - Alimentation : 9 %
- o **Tertiarisation du tissu artisanal francilien**, en particulier dans sa zone dense (jusqu'à 47,1 % dans le 92) Le secteur du bâtiment reste toutefois plus représenté en grande couronne (sauf 95).
- o **Part des entreprises de fabrication en baisse** dans tous les départements, malgré la progression du secteur du textile, du cuir, de l'habillement et de la bijouterie-joaillerie.
- o Légère progression (+1,4 %) du secteur de l'alimentation alors que le nombre de boulangeries-pâtisseries et de boucheries-charcuteries est en baisse.

¹ Sources : Données 2016-2017 - CRMA, ISM, CROCIS, Enquête OpinionWay.

Forte vitalité du tissu entrepreneurial

- o Hausse forte et continue du nombre d'entreprises artisanales (+ 39 % entre 2010 et 2015). Très forte implantation sur Paris, le nord et l'est de l'IDF



- o 58 % des entreprises artisanales en IDF sont des sociétés (vs 42 % d'entreprises individuelles)
- o Forte dynamique de la création d'entreprise artisanale entre 2006 et 2016 (+ 163 % vs + 74 % au national).
- o Le taux de création d'entreprise artisanale reste toutefois dans la moyenne régionale avec un taux de 15,1 % (vs 15,3 %). Cette dynamique s'explique principalement par l'essor très important des créations d'activités de VTC ou taxi (1 création sur 5). Moins de micro – entreprise en création : 44 % en IDF vs 48 % au national

Forte dégradation de l'emploi salarié ces dernières années, mais stabilisation en 2016

- o Stabilisation de l'emploi salarié dans l'artisanat en 2016 après 7 années de baisse continue (- 140 000 emplois entre 2009 et 2015, soit -11,8 %). L'emploi artisanal francilien est celui qui a le plus progressé en 2016 au regard des autres régions (+ 1,7% vs 0,1% au national).
- o De petites structures peu employeuses :
 - 65 % des entreprises artisanales n'emploient aucun salarié
 - Le secteur du bâtiment concentre près de 40 % des effectifs salariés
 - Taille moyenne de l'entreprise artisanale employeuse : 4,21 salariés par entreprise (4,86 pour les entreprises de l'alimentation)
- o Ce sont les entreprises déjà employeuses qui ont essentiellement alimenté la création d'emplois en renforçant leurs effectifs.
- o Difficultés de recrutement récurrentes dans le bâtiment, les métiers de bouche, l'artisanat de production industrielle ...
- o Faiblesse de l'apprentissage :
 - 15 530 apprentis formés dans l'artisanat en 2015-2016 (année scolaire), soit 20 % des apprentis en IDF alors que ce taux est de 35 % au niveau national.
 - Seulement 5 % des entreprises artisanales ont recruté des apprentis en 2016 contre 8 % l'année précédente.

- Les entreprises de l'alimentation continuent d'être les plus impliquées dans la formation en apprentissage : 13 % de ces entreprises ont recruté un apprenti.

Transmission d'entreprise : des emplois à préserver

- o La part d'entreprises artisanales créées par reprise est de 10 % du total des installations. Les reprises concernent plutôt les activités de type commercial donnant lieu à la reprise d'un fonds de commerce (alimentaire, coiffure). *Chaque année dans le commerce, 14 100 emplois sont menacés de disparaître en cas d'absence de reprise.*
- o 63 % des entreprises artisanales ne sont pas reprises, parce que le chef d'entreprise n'organise pas sa succession, ou parce qu'il ne parvient pas à trouver un repreneur. Cependant, le marché de la cession est souvent surestimé : toutes les entreprises artisanales n'ont pas vocation à être cédées.
- o 39% des dirigeants d'entreprises artisanales ont plus de plus de 50 ans et près de 14% plus de 60 ans. Soit 27 000 entreprises dont les dirigeants (+ de 60 ans) seront confrontés à la transmission à CT. Cependant 40 % des cessions seulement sont dues à un départ en retraite. 59 % des dirigeants qui ont cédé leur entreprise avaient moins de 55 ans (69 % dans le secteur de l'alimentation).
- o Les entreprises artisanales sont reprises majoritairement par des tiers dans 51 % des cas. les transmissions familiales sont en baisse (20%) : les dirigeants doivent donc beaucoup plus qu'auparavant chercher un repreneur extérieur.
- o Décalage croissant entre l'offre (le marché des cessions) et la demande (les affaires recherchées par les repreneurs potentiels).

Phénomène de dévitalisation commerciale des centres villes, hétérogène selon les territoires

- o Phénomène moins marqué en IDF de manière globale que dans d'autres régions (dû au dynamisme de Paris et la petite couronne)
- o Sur les 209 polarités commerciales recensées en IDF, la vacance moyenne s'élève à 15,8%. Pour 29 pôles, il s'agit d'une vacance structurelle, supérieure à 30 %
- o Un taux de vacance qui peut atteindre 20 à 25 % dans certaines villes, essentiellement dans les territoires ruraux (dans le 77 et le 95)
- o Des causes multiples à la dévitalisation : centres commerciaux en périphérie, concurrence de l'e-commerce, manque de stratégie dans la politique commerciale, appauvrissement des centre-ville, augmentation des loyers et du prix du foncier au m², inadaptation des locaux souvent trop petits, problème d'accessibilité des centre-ville, perte d'équipements et de services publics ...

Retard plus important des artisans que les autres TPE en matière de transition numérique (Source : enquête OpinionWay mai 2016, ISM 2013)

- o Sous-équipement des artisans par rapport à l'ensemble des dirigeants de TPE : 70 % équipés en ordinateurs, smartphones ou tablettes (vs 84 %), et seule une minorité (41 %) est équipée en solutions logicielles (vs 65 %)
- o Seuls 52 % des artisans attribuent une importance stratégique aux outils digitaux dans leur propre entreprise (vs 63 % de l'ensemble des dirigeants de TPE). 59% estiment que le numérique a un impact nul ou faible sur leur activité
- o Seuls 34% sont présents sur internet : 27 % des artisans ont un site vitrine sans boutique (vs 39 % pour l'ensemble des TPE), 25 % ont une page Facebook (vs 33 %) et seuls 12 % ont un site marchand pour la vente en ligne

- o Difficulté du commerce de proximité à s'adapter aux nouveaux modes de consommation et au développement du e-commerce pour rester compétitif alors même qu'ils constituent de réelles opportunités de développement (*valorisation des circuits courts et des produits de qualité, plateforme mutualisée de services, livraison à domicile /click and collect, évolution de la conception du point de vente*)
- o Une source d'innovation sous-exploitée (*maquette numérique, BIM, impression 3D, nouveaux matériaux...*)
 - des artisans en retrait dans l'appropriation des nouvelles technologies (coût d'investissement important, acquisition de nouvelles compétences...)
 - 1 entreprise artisanale sur 5 a un souci régulier d'innover, mais 1 sur 4 renonce à son projet d'innovation
 - 3 à 5% des entreprises artisanales sont totalement innovantes (entreprises à fort potentiel de croissance)

Une contribution paradoxale des artisans à l'effort d'exportation (ISM, CRMA mai 2017)

- o près de 30% des exportateurs sont des entreprises artisanales (souvent de fabrication), mais leur contribution en valeur est faible
- o Des savoir-faire recherchés à l'échelle internationale : dans deux tiers des cas d'ailleurs, la première exportation a été déclenchée par une sollicitation directe d'un client étranger.
- o Un artisan exportateur sur deux protège ainsi son savoir-faire par des marques, modèles, brevets, un score proche de celui des PMI.
- o Un profil plutôt atypique des entreprises artisanales exportatrices, avec une taille moyenne plus élevée (10 salariés) et un dirigeant souvent diplômé de l'enseignement supérieur

Des artisans, à la fois producteurs de nuisances et acteurs du développement durable

- o Les derniers mètres d'une livraison représentent 30% de la circulation des centres villes et 25 % des émissions de CO2
- o Freins à la mise en place du tri des déchets : 42% des artisans avancent le manque de temps sur chantier, 7% le manque d'espace sur chantier
- o En 2016, 6 906 établissements artisanaux exerçaient une activité de réparation en Ile-de-France, contribuant ainsi à l'allongement de la durée de vie des produits, un des piliers de l'économie circulaire.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

➤ **Des atouts indéniables :**

- o Importance du marché éco francilien avec un fort potentiel de développement (Grand Paris, JO 2024)
- o Richesse des savoir-faire de l'artisanat francilien
- o Bonne image avec une forte attractivité et un rayonnement à l'international, notamment des métiers d'art
- o Diversité de l'écosystème de formation (présence de réseaux, écoles dont CFA)
- o Dynamisme de la création d'entreprise

➤ **Des contraintes et des menaces fortes :**

- o Des TPE fragilisées :
 - un retard et une sensibilisation insuffisante des dirigeants aux nouveaux enjeux du digital
 - un faible positionnement à l'export
 - des transmissions d'entreprises peu anticipées
- o De fortes marges de progrès en matière d'emploi :
 - un réel déficit d'attractivité de certains métiers de l'artisanat, risque de perdition de savoir faire
 - l'apprentissage en perte de vitesse à revaloriser
 - de nouveaux besoins en compétences peu couverts par la formation initiale et continue (savoir-faire manuel, apprentissage de langues étrangères pour répondre à une clientèle internationale toujours croissante, entrepreneuriat, besoin d'accompagnement des acteurs du réemploi et de la réparation)
- o Un réel potentiel d'innovation sous-exploité :
 - une faible intégration des innovations et de la technologie disponibles (design, numérique, innovation d'usage)
- o Une stratégie territoriale insuffisamment tournée vers l'artisanat et le commerce de proximité :
 - une offre foncière et immobilière peu adaptée
 - un manque de visibilité des entreprises sur les locaux et le foncier disponibles
 - une dévitalisation rampante des centres villes
 - les besoins de déplacements et les flux des TPE insuffisamment pris en compte.

Liste des structures auditionnées

Liste des structures auditionnées

FEDERATIONS + ISM	INSTITUTIONNELS	EMPLOI - FORMATION APPRENTISSAGE	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DIGITAL ET INNOVATION	DEVELOPPEMENT DURABLE - ECONOMIE CIRCULAIRE	RAYONNEMENT INTERNATIONAL - METIERS D'ART-TOURISME	FINANCEMENT / REPRISE ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE	Auditions individuelles (entreprises)
Institut Supérieur des métiers	CRMA - CMA	CFA Coiffure-IFPM	Association de commerçants* UNICOM Melun	Pôle d'innovation Aten dédié à l'Artisanat et aux technologies numériques	ADEME	INMA	DIRECCTE (FISAC)	Scalera SARL (maroquinerie)
CAPEB	CCIR	CFA Boulangerie et Pâtisserie	AMIF	PIBOIS Pôle d'innovation pour la seconde transformation du bois	VEOLIA	Ateliers d'art de France	SIAGI	BDJ Menuiserie (menuiserie)
FFB	INMA	CFA des Métiers de la Viande	Association des Maires Ruraux de France	Ici Montreuil	Maximum (entreprise)	FNPCA (Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat)	BPI	Amazon
CGAD		CFA des Commerces de l'Alimentation - CIFCA	Club des Managers de Centre-Ville et de Territoire IDF	myWITS (entreprise)	CERVIA	CRT		
Chambre professionnelle des boulangers-pâtissiers			Caisse des dépôts	Rénovation Plaisir Energie (entreprise)				
CNAMS			EPARECA	RENOCOOP (entreprise)				
U2P			Centre-ville en mouvement	FABER.PLACE (entreprise)				

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 20 SEPTEMBRE 2018

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'artisanat ;

VU la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2017-861 du 9 mai 2017 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers ;

VU le décret n° 2015-810 du 2 juillet 2015 relatif à la qualité d'artisan et au répertoire des métiers ;

VU le décret n° 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente, modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

VU la délibération n° CR 230-16 du 14 décembre 2016 portant adoption de la stratégie régionale pour la croissance, l'innovation et l'emploi de la région Ile-de-France ;

VU la délibération n° CR 2017-141 du 6 juillet 2017 pour la « mise en œuvre de la stratégie #leader : mesures en faveur de l'entrepreneuriat, l'artisanat et le commerce », plus particulièrement son article 2 ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission du logement et de la rénovation urbaine ;

VU l'avis de la commission des transports et des mobilités ;

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission de l'emploi de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU le rapport n°CR 2018-043 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce 2018-2021

Décide d'adopter la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce 2018-2021 figurant en annexe à la présente délibération.

Délègue à la Commission permanente la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

**Stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce
2018-2021**

Stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce 2018-2021

Véritable poumon de l'économie francilienne, l'artisanat représente un poids économique majeur en Ile-de-France avec plus de 206 000 entreprises artisanales (19 % des entreprises), 288 000 salariés (6 % de l'emploi salarié régional), et près de 50 Mds de chiffres d'affaires¹.

Les secteurs des services et du bâtiment concentrent à eux seuls 79 % du tissu artisanal quand les entreprises de fabrication sont en baisse (12 %) et que le secteur de l'alimentation connaît une légère progression malgré une baisse du nombre de boulangeries et boucheries.

Le tissu entrepreneurial se caractérise par une forte vitalité, avec une hausse continue du nombre d'entreprises et de créations (+ 163 % entre 2006 et 2016 vs 74 % au niveau national).

L'Ile-de-France concentre par ailleurs le plus grand nombre d'entreprises du patrimoine vivant (EPV) et de métiers d'art en France (25 %), avec l'offre de formation la plus importante et la plus qualitative. Paris demeure l'hyper-capitale mondiale du luxe, de la mode et du haut artisanat, avec des entreprises du luxe d'exception et les salons professionnels les plus représentatifs du secteur. Vitrine d'excellence, les métiers d'art qui perpétuent l'excellence du savoir-faire francilien contribuent au rayonnement de l'Ile-de-France à l'étranger et représentent un véritable atout pour les territoires en termes de développement et d'attractivité touristique. L'artisanat francilien présente ainsi des atouts indéniables avec un fort potentiel de développement notamment dans le cadre du Grand Paris et des JO 2024.

Cependant, il présente également un certain nombre de fragilités et de fortes marges de progrès en matière d'emploi : le dynamisme entrepreneurial, encore caractérisé par une forte représentation des micro-entrepreneurs (44 % des créations), statut fragile, ne s'accompagne pas d'une hausse de l'emploi salarié (65 % des entreprises n'emploient aucun salarié), même s'il se stabilise en 2016 après 7 années de baisse continue. Les difficultés de recrutement dans le bâtiment, les métiers de bouche ou la production industrielle perdurent, et l'Ile-de-France se distingue par une faiblesse de l'apprentissage (20 % en IDF contre 35 % au niveau national), les métiers de l'artisanat connaissant un fort déficit d'attractivité auprès des jeunes.

De même, si près de 30 % des exportateurs sont des entreprises artisanales, leur contribution en valeur reste faible. Enfin, plus de 63 % des entreprises artisanales ne sont pas reprises et on estime à 300 000 le nombre d'entreprises artisanales à transmettre dans les dix années à venir, avec un risque de perdition de savoir-faire d'excellence. Ces difficultés de transmission vont de pair avec le phénomène grandissant de dévitalisation commerciale des centres villes et des territoires ruraux, le taux de vacance commerciale pouvant atteindre jusqu'à 25 %. La politique d'aménagement reste insuffisamment tournée vers l'artisanat et le commerce de proximité (offre foncière trop chère et inadaptée aux besoins, manque de visibilité sur les locaux et foncier disponibles, besoins de déplacements des artisans insuffisamment pris en compte).

D'autres importantes marges de progression existent avec des gisements de croissance en matière de développement durable, les artisans étant à la fois producteurs de déchets et acteurs de la transition écologique, et de transition numérique. Dans ce domaine, les artisans connaissent un retard plus important que les autres TPE alors même que le développement du e-commerce est en pleine expansion et voit des acteurs comme Amazon

¹ Sources : Données 2016-2017 - CRMA, ISM, CROCIS, Enquête OpinionWay.

occuper une place de plus en plus incontournable pour la commercialisation des produits. Le potentiel d'innovation, pourtant réel (nouvelles technologies, nouvelles techniques de production, nouveaux modes de consommation, nouveaux matériaux), est mal exploité.

UNE STRATEGIE ARTISANAT 2018/2021 ARTICULEE AUTOEUR DE 6 ORIENTATIONS STRATEGIQUES VALORISANT UNE ACTION REGIONALE CONSEQUENTE MAIS MECONNUE

Dès 2016, la Stratégie #LEADER pour la Croissance, l'emploi et l'innovation de la Région Ile-de-France identifie l'artisanat comme un secteur majeur de l'économie francilienne et comme fortement structurante pour l'image et l'attractivité internationales de l'Ile-de-France.

En juillet 2017, par délibération n° CR 2017-14, elle se donne pour objectif d'adopter une stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce sur la période 2018-2021. Dans ce cadre, une commission d'élus présidée par Frédéric Valletoux, délégué spécial à l'artisanat et au commerce, a lancé début octobre 2017 une large concertation en auditionnant plus de 45 personnalités qualifiées (cf. liste en annexe 2) sur l'ensemble des thématiques au cœur des enjeux de l'artisanat.

La Région répond déjà très largement aux propositions issues des auditions, mais ses actions restent encore méconnues des artisans et des partenaires. Plus de 86 M€ d'AE/AP (dont 72 M€ pour la formation) ont ainsi été affectés en 2017 à l'artisanat et au commerce de proximité. L'un des enjeux de la nouvelle stratégie est d'**améliorer la visibilité de l'action régionale auprès des artisans-commerçants, en adoptant une feuille de route qui leur soit dédiée.**

La **stratégie régionale est articulée autour de 6 axes** ayant fait consensus auprès des personnes auditionnées, permettant de valoriser l'ensemble de l'action régionale déjà menée et trop méconnue et de flécher vers l'artisanat des dispositifs existants non spécifiquement mobilisés à ce stade ou des plans en cours d'élaboration, **tout en déployant de nouvelles actions à fort impact.**

- **Axe 1 : Favoriser l'orientation vers les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité et renforcer leur attractivité**
- **Axe 2 : Favoriser la création, le financement et le développement des entreprises artisanales**
- **Axe 3 : Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité dans les tissus urbains, péri-urbains et ruraux**
- **Axe 4 : Accompagner la transformation numérique et accélérer l'innovation**
- **Axe 5 : Renforcer l'attractivité touristique et le rayonnement international de la région Ile-de-France par le soutien à la filière des métiers d'art et de la création**
- **Axe 6 : Favoriser la transition écologique des artisans**

PRESENTATION DES 6 AXES D'INTERVENTION

Axe 1 : Favoriser l'orientation vers les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité et renforcer leur attractivité

Alors que l'artisanat bénéficie d'une image positive auprès des franciliens, le secteur souffre paradoxalement d'un déficit d'image en matière de formation, de perspectives professionnelles et de modernité. L'image parfois stéréotypée et « déficitaire » de l'apprenti, le manque d'information sur les métiers ou leur méconnaissance par le système éducatif et les professionnels de l'orientation qui en ont parfois des représentations erronées, l'inadéquation des politiques de formation aux besoins des entreprises sont les pistes d'explication les plus fréquemment évoquées par les fédérations professionnelles. L'artisanat fait ainsi face à une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité alors que les besoins de recrutement y sont importants¹. L'Ile-de-France se distingue par ailleurs par une grande faiblesse de l'apprentissage (20 % en IDF contre 35 % au niveau national) avec un effondrement continu des effectifs depuis 2010, malgré une légère rémission en 2017.

1.1 PROMOUVOIR ET DYNAMISER L'IMAGE DE L'ARTISANAT AUPRÈS DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

- o **Valoriser l'excellence des métiers de l'artisanat en soutenant l'organisation de concours de renommée**, comme les Olympiades des métiers ou L'Un des meilleurs Ouvriers de France ;
- o **Améliorer la connaissance des jeunes sur les métiers et les voies d'orientation** grâce à des interventions au sein des établissements (soutien à la CAPEB pour promouvoir les métiers du Bâtiment auprès des lycéens), mais aussi en ligne par le biais du nouveau portail régional de l'orientation ORIANE ;
- o **Moderniser l'image de l'artisanat et des parcours professionnels** par la mise en valeur de SUCCESS STORIES d'artisans ou acteurs emblématiques de chaque secteur d'activité, notamment à travers la création d'une série de photos d'artisans.

1.2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT

- o **Accroître les effectifs d'apprentis** dans les formations de l'artisanat dans le cadre des contrats de performance des CFA de l'artisanat ;
- o **Faciliter l'accès au logement des apprentis** : la Région intervient en finançant des internats des CFA, mais aussi par le biais d'une convention avec l'URHAJ, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France, visant à développer l'accueil des apprentis dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT) de son réseau ;
- o **Rapprocher besoins des entreprises artisanales et apprentis** : la Région organise des ateliers territoriaux visant à rapprocher les jeunes sans contrats et les entreprises artisanales sans jeunes. La convention de la Région avec Pôle Emploi permet également de renforcer les liens entre les CFA et le service public de l'emploi, un référent Pôle Emploi ayant été désigné pour chaque CFA.

¹ 41% des dirigeants ont rencontré des difficultés lors du recrutement, 19% des entreprises artisanales employeuses ont des postes à pourvoir. Chiffres 2017, CRMA.

1.3 ASSURER SON RÔLE EN MATIÈRE DE COORDINATION DES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION AU SEIN DU CREFOP

Le **CREFOP**¹ constitue un lieu de concertation unique, chargé notamment d'assurer la coordination entre les acteurs qui interviennent sur les champs de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi ; il veille à la cohérence des programmes de formation sur le territoire régional. Les représentants des organisations professionnelles² d'employeurs représentatives comme l'U2P et le MEDEF y participent, et sont donc étroitement associées aux réflexions.

- o **Pour une meilleure orientation des PUBLICS EN FORMATION INITIALE vers les métiers de l'artisanat** : la Commission Formation Professionnelle Initiale³ du CREFOP contribue à améliorer la reconnaissance de l'apprentissage par le système public scolaire et à rendre possible des parcours mixtes (statut scolaire, statut apprenti dans CFA privé) afin de permettre aux bénéficiaires de suivre des parcours adaptés à leurs attentes et aux besoins des entreprises.
- o **Pour une meilleure orientation des ACTIFS vers les métiers de l'artisanat** : c'est au sein du SPRO, Service Public Régional de l'Orientation, qui a pour mission de garantir à toute personne une information gratuite et complète sur les métiers et les formations, hors système éducatif, que la Région souhaite mobiliser les têtes de réseaux de l'orientation sur les enjeux et les opportunités de l'artisanat. Les acteurs du SPRO coordonnés par la Région pourront jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'orientation vers l'artisanat au sein des 25 bassins d'emploi. Par ailleurs, dans le cadre de la convention entre la Région et l'APEC, notamment en ce qui concerne le conseil en évolution professionnelle (CEP), la mobilité choisie des cadres salariés et / ou demandeur d'emploi vers la reprise d'entreprises artisanales sera encouragée, d'autant plus que se manifeste une forte demande de mobilité des cadres salariés vers ce secteur.
- o **Pour une meilleure appropriation des métiers et des enjeux de l'artisanat par les PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION** : la Région propose d'organiser lors des matinales de l'orientation à destination des conseillers des actifs ou lors des journées d'informations à destination des conseillers des missions locales des informations spécifiques sur les métiers de l'artisanat et leurs enjeux.

Enfin, le **projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »** redistribue les cartes, et stipule que ce n'est plus l'Etat, via les Centres d'information et d'orientation (CIO), qui « délivre l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants », mais la Région. De même, les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) passent dans le giron régional. Ainsi, **si la Région perd de ses prérogatives en matière d'apprentissage, le sujet de l'information sur l'orientation scolaire que le projet de loi lui a dévolu, lui**

¹ Le CREFOP est composé du préfet de région, de la Présidente du Conseil régional et d'une quarantaine de membres nommés par arrêté du Préfet de région..

² Les organisations patronales que sont l'U2P (qui représente notamment la CAPEB, la CNAMS et la CGAD) et le MEDEF (qui représente notamment la FFB) sont membres du CREFOP et participent à certaines commissions..

³ Dans ce cadre, les membres du CREFOP d'Île-de-France se réunissent régulièrement au sein de ses 5 commissions, bureau et plénier. L'objectif de la commission formation professionnelle continue est de répondre au mieux à la demande des entreprises, aux besoins identifiés par les CFA et lycées professionnels franciliens, d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle de la Région des différents sites de formation à l'échelle régionale et d'assurer une complémentarité entre les formations. Les échanges sont nombreux et permettent de formaliser des avis, par vote si nécessaire

ouvre des perspectives intéressantes afin d'œuvrer de manière encore plus efficiente pour l'attractivité des métiers de l'artisanat auprès des jeunes.

Axe 2 : Favoriser la création, le financement et le développement des entreprises artisanales

L'accès au financement a toujours été l'une des préoccupations fortes du secteur de l'artisanat. Aujourd'hui, dans un contexte persistant de crise et de mutations économiques, cette problématique demeure un enjeu de compétitivité et de développement pour les entreprises artisanales, à l'instar des autres acteurs économiques. Le modèle économique des TPE nécessite la mise en place de dispositifs dédiés, et si les entreprises artisanales privilégient en majorité l'autofinancement, les fonds bancaires n'en restent pas moins leur principale source de financement externe. Le développement des entreprises artisanales est souvent bridé à la hauteur de leurs capacités strictes d'autofinancement, la part d'entreprises artisanales réalisant des investissements restant faible¹.

Le dynamisme du tissu entrepreneurial francilien, caractérisé par l'essor très important des créations d'activités de VTC ou taxi, ne s'accompagne pas d'une hausse de l'emploi salarié (65 % des entreprises n'emploient aucun salarié), même s'il se stabilise en 2016 après 7 années de baisse continue. Si le taux de pérennité à 3 ans est similaire à celui de l'ensemble des TPE, les créateurs d'entreprises artisanales sont un peu plus jeunes que la moyenne² : les jeunes de moins de 30 ans représentent un créateur sur cinq (21 %), presque autant que les seniors de plus de 50 ans (18 %).

Parallèlement, 63 % des entreprises artisanales ne sont pas reprises, parce que le chef d'entreprise n'organise pas sa succession, ou parce qu'il ne parvient pas à trouver un repreneur. Cependant, le marché de la cession est souvent surestimé : toutes les entreprises artisanales n'ont pas vocation à être cédées. 20 % des dirigeants franciliens en 2017 envisagent de céder leur entreprise dans les 3 ans à venir. 39 % des dirigeants d'entreprises artisanales ont plus de 50 ans et près de 14 % plus de 60 ans, soit 27 000 entreprises dont les dirigeants (+ de 60 ans) seront confrontés à la transmission à court terme. Les transmissions familiales étant en baisse, les dirigeants doivent beaucoup plus qu'auparavant chercher un repreneur extérieur.

2.1 Faciliter l'accès au financement des entreprises artisanales

- o **Réserver 10 % des Prêts Croissance TPE aux entreprises artisanales :** consciente des spécificités des petites entreprises, la Région a mis en place un dispositif dédié, le Prêt Croissance TPE, en partenariat avec BPI, qui permet de financer les dépenses immatérielles et les besoins en fonds de roulement, sans caution personnelle, ni garantie. Ainsi près d'1M€ a été accordé aux entreprises artisanales en 2017.
- o **Faciliter l'octroi de garanties bancaires aux entreprises artisanales dans le cadre du Fonds Régional de Garantie :** le Fonds Régional de Garantie, en partenariat avec la BPI, a pour objectif de faciliter l'octroi de prêts bancaires en partageant une part du risque avec le banquier et de limiter le montant de la caution solidaire demandée au dirigeant. Les TPE-PME du bâtiment et des services (imprimerie, bâtiment, réparation, ambulanciers) sont particulièrement visées par ce dispositif, 36,7 M€ de prêts ont ainsi été accordés aux artisans-commerçants pour

¹ 37% des entreprises artisanales ont réalisé des investissements en 2017 (Chiffres 2017, CRMA)

² Taux de pérennité moyen à 3 ans des entreprises artisanales : 71,9% (vs 71% pour l'ensemble des entreprises) 53 % des créateurs ont moins de 40 ans contre 50 % pour l'ensemble des créateurs d'entreprise.

9,2 M€ de montant garanti, soit une participation régionale s'élevant à 4,6 M€. La Région se mobilise également pour faire connaitre les financements européens pouvant soutenir cette cible (garantie bancaire dans le cadre du programme européen COSME pour la compétitivité des PME,...)

2.2 FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES VIA ENTREPRENEURS LEADERS

- o **Accompagner 500 projets de créateurs-repreneurs d'entreprises artisanales par an par l'octroi de prêts d'honneur et des garanties bancaires** : pour soutenir la création et reprise d'entreprises et favoriser la pérennité des entreprises créées sur le territoire francilien, la Région a décidé de renforcer sa politique en faveur de l'entrepreneuriat, Entrepreneur#Leader, avec le déploiement d'une offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans un cadre plus lisible, rationalisé et mieux adapté aux cibles, tout en proposant des actions complémentaires dédiées aux territoires fragiles. Dans ce cadre, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, un des opérateurs de cette politique d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat, bénéficient d'un soutien de plus de 600 000 €. La Région a pour objectif à horizon 2019 d'accompagner 25 % des créateurs-repreneurs franciliens, soit 15 000 par an, d'atteindre un taux de pérennité de 60% à 5 ans, et d'accompagner en matière de financement 4 500 projets. Dans cette perspective, la Région mobilisera une partie du Fonds Social européen (FSE) prévu pour l'Île-de-France pour relancer en 2019 un appel à projet dédié à la création/reprise d'activité, pouvant notamment soutenir le secteur de l'artisanat.
- o **Objectif « 1000 apprentis entrepreneurs » (expérimentation avec 2 CFA)** : il s'agit d'expérimenter avec une CMAD et deux CFA une mesure visant à développer la reprise d'entreprises artisanales par des apprentis de moins de 30 ans pour construire un véritable parcours de la création et de la reprise (sensibilisation des apprentis, déploiement d'un programme de formation à l'entrepreneuriat, mobilisation de la politique Entrepreneurs#Leader, mise en relation avec des cédants potentiels, ...) En effet, si certains CFA proposent des modules entrepreneuriaux dans leurs formations, l'offre reste disparate et se réduit souvent à quelques modules juridiques ou de gestion dispersés dans le parcours de l'apprenti, quand celui-ci ne doit pas engager une formation spécifique. L'accompagnement à l'entrepreneuriat est encore plus limité dans les secteurs traditionnels à faible niveau de qualification. L'enjeu ici repose sur la structuration d'une offre claire, articulée et opérationnelle, proposée au sein même des CFA aux jeunes intéressés ou à potentiel, et mobilisant les outils et les acteurs les plus pertinents et efficaces existants en région.

2.3 SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

- o **Ouvrir l'aide Tp'Up aux entreprises artisanales sans salarié (hors micro-entreprises), en cas de projet de développement et de création d'emploi ou de recrutement d'un apprenti** : avec le dispositif Tp'Up, la Région accompagne le développement des entreprises artisanales de 1 à 9 salariés dans leur stratégie de croissance et de modernisation, notamment face aux transformations numériques et écologiques, par l'octroi d'une subvention pouvant aller jusqu'à 55 000 €¹. L'aide peut financer des investissements, du conseil mais aussi des actions de développement international (salons, VIE, études de marchés, etc.). Près d'1 M€ a été accordé depuis la refonte du dispositif en 2017 à des entreprises artisanales. L'ouverture de l'aide Tp'Up aux entreprises artisanales sans salarié permet de

¹ dont au maximum 25 000 € au titre des volets « conseil » et « international » cumulés

rendre plus de 80 % des entreprises artisanales éligibles à l'aide Tp'UP. (44 % des entreprises artisanales hors micro entreprise n'ont pas de salarié).

- o **Déployer un kit de communication sur les aides dédié aux artisans-commerçants.** Cette communication ciblera en priorité les branches prioritaires pour la Région : l'artisanat industriel ou de fabrication, le bâtiment et les métiers d'art... et pourra être relayée par les fédérations professionnelles, les associations de commerçants, la CRMA et les CMA.

Axe 3 : Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité dans les tissus urbains, péri-urbains et ruraux

La problématique de la dévitalisation commerciale, plus particulièrement dans les villes moyennes et les territoires ruraux, impacte l'attractivité de nos territoires ainsi que le cadre de vie. Les raisons de cette désaffection sont connues : centres commerciaux en périphérie, concurrence de l'e-commerce, manque de stratégie dans la politique commerciale, appauvrissement des centres villes, augmentation des loyers commerciaux et des prix du foncier au mètre carré, problèmes d'accessibilité du centre-ville, perte d'équipements et de services publics...

La vitalité commerciale d'un centre-ville dépend notamment de la capacité des collectivités locales à co-définir avec les professionnels concernés une stratégie globale pour le centre-ville incluant la dimension du commerce. Les politiques de revitalisation commerciale ne peuvent pas envisager la problématique commerciale de manière isolée. Elles doivent mobiliser différents acteurs publics et privés autour d'un projet commun et mettre en œuvre une stratégie globale adaptée à la situation de chaque territoire et de leurs centralités. La dévitalisation commerciale des cœurs de ville représente ainsi un enjeu sociétal fort, son origine et ses conséquences dépassant le seul sujet de l'activité commerciale.

Sur ce sujet, la Région ne souhaite pas faire doublon ni sortir de son champ de compétences, et son action ne peut s'inscrire qu'en cohérence avec celles des collectivités territoriales et de la Métropole du Grand Paris¹.

3.1 SOUTENIR LA REVITALISATION COMMERCIALE, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES ACTEURS

- o **Soutenir la revitalisation commerciale dans les territoires ruraux dans le cadre du Pacte rural** : la Région propose des aides à la revitalisation commerciale à destination aussi bien des communes rurales que des commerces eux-mêmes². Depuis mi-2016, ce dispositif a permis de soutenir financièrement 141 commerces de proximité pour une enveloppe totale affectée de 5,9 M€. Un tiers des commerces soutenus sont des commerces de bouche. Pour la seule année 2017, c'est plus de 2,9 M€ qui ont été versés pour soutenir 16 projets de revitalisation de centre-bourg, portés par 16 communes différentes, et soutenir 46 commerces situés dans 42 communes rurales différentes.
- o **Soutenir le développement des commerces de proximité dans les quartiers relevant du NPNRU et la sécurisation des rues commerçantes** : dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) 2016-2024,

¹ Programme « Centre ville vivant » de la MGP

² Pour les commerces : mise aux normes, acquisition d'équipements et matériels professionnels ; acquisition de fonds commerciaux et artisanaux, aménagement ou modernisation des locaux, études et prestations d'ingénierie (étude sur la viabilité économique, évaluation financière de l'entreprise reprise). Pour les collectivités : création/rénovation de rues piétonnières, de places de stationnement, signalétique, de halles de marchés, marchés couverts... ; projets d'acquisition foncière ou immobilière ; études de faisabilité économique, de définition d'un projet d'aménagement commercial, prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage/d'oeuvre.

qui concerne 102 quartiers en Ile-de-France¹, la Région déploie des moyens spécifiques en faveur des opérations du NPNRU sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et de leurs groupements, en complément de l'intervention de l'Etat et des acteurs de la rénovation urbaine coordonnés par l'ANRU. À ce titre, elle mobilise une dotation pluriannuelle de 250 millions d'euros de crédits d'investissement sur 3 thématiques prioritaires, dont la sécurisation des espaces et le développement des services et commerces de proximité et de pied d'immeuble. La Région a développé le « Bouclier de Sécurité » permettant aux communes de financer l'installation d'équipements de vidéoprotection, notamment dans les rues commerçantes. Depuis le lancement de ce dispositif en janvier 2016, la Région a soutenu l'équipement en vidéoprotection de 136 communes et EPCI pour un montant de 10,7M€. Au total, elle a cofinancé l'installation de 2 674 caméras.

- o **Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux de la revitalisation commerciale** : la Région attirera l'attention des EPCI et des communes sur la problématique de la relativisation commerciale par le biais de ses lettres d'information régionale et des avis qu'elle formule dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme locaux. L'IAU proposera enfin une action de formation à destination des élus locaux dans le cadre du programme « les Essentiels».

3.2 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE IMMOBILIÈRE PLUS ADAPTÉE AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS ET LUTTER CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE

- o **Favoriser le développement d'une offre commerciale intégrée aux espaces de coworking** en péri-urbain, voire en secteur rural dans le cadre de son soutien aux Tiers-lieux
- o **Soutenir des projets de mutualisation des ateliers entre artisans** : mobiliser le soutien aux tiers-lieux pour le développement de fablabs adaptés aux artisans (mutualisation de machines, production de petites séries) cf. axe 4 Digital et innovation
- o **Mobiliser et valoriser les espaces vacants** (entrepôts, bâtiments traditionnels, locaux commerciaux,...) **dans le cadre du soutien régional aux projets d'urbanisme transitoire** permettant d'expérimenter de nouveaux modèles économiques, de favoriser la mutualisation d'espaces, de ressources et de savoirs.

3.3 FACILITER LA MOBILITÉ DES ARTISANS-COMMERÇANTS FRANCIILIENS :

- o **Améliorer la mobilité des artisans et commerçants dans le cadre du Plan régional anti-bouchon** (CR 2017-54 du 09/03/17) : avec ce Plan régional, la Région vise trois objectifs : la constitution d'un véritable réseau routier d'intérêt régional, au bénéfice de la performance économique de la Région et de la qualité de vie de ses habitants ; une action anti-bouchons, qui vise à traiter les principaux points noirs de dysfonctionnement du réseau, générateurs de congestions récurrentes et de pollution ; le développement de la route intelligente au service de la Smart Région, comme support d'usages modernes, performants et respectueux de l'environnement. L'ensemble des investissements² doivent permettre des gains de temps et de compétitivité pour l'ensemble des acteurs économiques. Enfin, la Région accompagne les entreprises dans leurs démarches de plan de mobilité en

¹ La Région mobilisera un minimum de 2 Milliards d'euros dans le cadre du NPNRU jusqu'en 2024.

² Dans ce cadre, la Région mobilise 250 M€ sur 4 ans dans les opérations routières des Départements ayant un objectif de décongestion, en complément de l'important soutien financier régional inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (280 M€) qui vise à développer et moderniser les voies nationales non concédées.

subventionnant les études et la mise en œuvre des plans de mobilité inter-entreprises.

- o **Agir en faveur d'une logistique maîtrisée, performante et innovante, pour les artisans-commerçants dans le cadre de la Stratégie régionale pour le fret et la logistique** (CR 2018-001 du 15/03/2018): avec la mise en place de 3 nouveaux dispositifs (pour améliorer la desserte des plateformes logistiques, soutenir l'innovation et accompagner les territoires dans la recherche d'une logistique plus vertueuse), la Région accompagne les professionnels dans leurs besoins de mobilité en incitant à l'utilisation de solutions alternatives de dernier km, en aidant à la mutualisation des flux par la création d'espaces logistiques urbains, en facilitant le renouvellement des flottes des professionnels, en testant des solutions innovantes comme l'autopartage de véhicules pour les commerçants ou des solutions numériques pour l'interconnexion des plateformes permettant d'organiser la logistique des circuits courts alimentaires... Des actions de sensibilisation et d'accompagnement, en lien avec l'AMIF, pourront être menées en direction des communes pour mieux identifier les impacts de la réglementation sur leur territoire et en exploiter les possibilités.

Axe 4 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ACCÉLÉRER L'INNOVATION

Le numérique comme outil de gestion et de pilotage de l'entreprise est un facteur clé de croissance des entreprises artisanales et des commerces de proximité. Or, elles connaissent un retard plus important que les autres TPE en matière de transition numérique : 70 % des artisans sont équipés en ordinateurs, smartphones ou tablettes (vs 84 %), et seule une minorité (41 % vs 65 %) est équipée en solutions logicielles ou présents sur internet (34%). A peine la moitié d'entre eux attribuent une importance stratégique aux outils digitaux¹.

Le développement du commerce en ligne (ou e-commerce), la valorisation des circuits-courts ou bien encore le comportement des consommateurs ont ainsi pris de court un commerce ou un service de proximité qui peine à rester en phase avec les attentes de la population. Face au progrès de l'achat en ligne, ils n'ont souvent pas été en mesure de s'adapter à la demande et aux nouveaux modes de vie. L'équipement en matériels et en logiciels informatiques, ou le développement de plateformes numériques pour le commerce multicanal mais aussi l'accompagnement des artisans aux évolutions des modes de consommation leur permettraient de mieux relever le défi des concurrences auxquelles ils sont confrontés.

Si l'impact des marketplaces en matière de chiffre d'affaires est difficilement mesurable, elles apportent à l'artisan une forte visibilité, une clientèle potentielle, et la plupart du temps un service de logistique performant. C'est un mode de consommation qui ne peut plus être ignoré aujourd'hui, la plupart des achats se faisant par cet intermédiaire. Pourtant les artisans, notamment ceux de la fabrication mais aussi les artisans de l'alimentation restent encore réticents à s'engager dans une pratique qui si elle peut générer des gains de productivité importants, comporte sa part d'ombre et de dysfonctionnements : multiplicité des plateformes sur l'ensemble des secteurs de l'artisanat, coût élevé des commissions pouvant atteindre jusqu'à 25% de la vente, manque de contrôle sur la qualité des produits proposés, avec un taux de dépendance élevé et une pression sur les prix...

Enfin, le potentiel d'innovation (maquette numérique, BIM, impression 3D, nouveaux matériaux...) reste sous-exploité, l'appropriation de nouvelles technologies nécessitant un coût d'investissement important et l'acquisition de nouvelles compétences. 1 entreprise artisanale sur 5 a un souci régulier d'innover, mais 1 sur 4 renonce à son projet d'innovation...

¹ Enquête Opinionway menée en mai 2016 auprès de 301 artisans.

4.1 SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES TPE ARTISANALES DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE

- o **Financer les investissements et conseils des TPE artisanales** : le dispositif Tp'Up peut financer les coûts des investissements et de conseil des entreprises artisanales pour leur transition numérique dans le cadre d'un projet de croissance.
- o **Donner accès aux artisans franciliens à des parcours de sensibilisation et d'accompagnement à la transformation digitale** : la Région développera de nouveaux partenariats, notamment avec des opérateurs privés, afin d'accompagner les artisans dans leur transition numérique (digitalisation, e-réputation, sécurité, e-commerce), à l'instar de la convention de partenariat qu'elle a adoptée en mai 2018 (CP 2018-243) avec Agefos et la CCIP permettant aux entreprises adhérentes à Agefos de bénéficier d'un parcours en matière de digitalisation : actions de sensibilisation, ateliers d'information, accompagnements, diagnostics, appuis à l'élaboration de plan d'actions, et soutien financier grâce aux aides régionales.

Les artisans du bâtiment seront particulièrement ciblés afin de les accompagner dans la révolution numérique spécifique à leur secteur (maquettes 3D / BIM, permis de construire numérique,...). Des partenariats pourront être envisagés avec des écoles et des universités et les fédérations professionnelles (CAPEB, FFB) afin de proposer aux artisans des accompagnements personnalisés par des étudiants.

4.2 FAIRE DE LA RÉGION UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN E-COMMERCE DE QUALITÉ ET GÉNÉRATEUR DE BUSINESS

- o **Faciliter l'accès des artisans-commerçants franciliens aux plateformes de e-commerce** : en matière de marketplace, au vu de la complexité du sujet et de la pluralité d'offres existantes, la Région proposera de soutenir des solutions visant à développer la vente en ligne des artisans franciliens, notamment au travers du lancement d'un « *positive marketplace challenge* ». Ce concours aura pour objectif d'identifier les plateformes de vente en ligne les plus adaptées aux besoins réels des artisans. Les plateformes candidates devront s'engager en faveur du rayonnement des produits ou services proposés par les artisans, tout en offrant des garanties sur les niveaux des commissions et en respectant des engagements environnementaux pour les envois (utilisation de matériaux recyclables de packaging et de moyens de transports écologiques, valorisation du 0 kilomètre...).

4.3 CONSTRUIRE L'ARTISANAT DE DEMAIN GRÂCE À L'INNOVATION

- o **Soutenir la création de fablabs adaptés aux artisans** : les Fab Labs ou « makerspaces » sont une formidable opportunité pour accélérer l'innovation des artisans qui pourtant y accèdent difficilement : s'ils ne maîtrisent pas l'utilisation des logiciels, les Fabs Labs existants ne proposent pas non plus toujours des conditions adaptées aux métiers d'artisan (besoin d'espace de stockage pour les matériaux),... La Région propose de financer grâce au dispositif Tiers-lieux la création de Fablabs adaptés aux artisans (mutualisation de machines, prototypage, production de petites séries) afin de relocaliser la production francilienne et favoriser l'intégration des artisans dans un écosystème.
- o **Financer les projets innovants des entreprises artisanales** : la Région peut intervenir, avec le dispositif Innov'Up, à chaque étape d'un projet innovant, de l'étude de faisabilité au développement en passant par le prototype et

l'expérimentation, pour financer les dépenses de propriété industrielle, d'acquisition de technologies, de design....

- o **Soutenir l'organisation d'évènements dédiés à l'innovation dans l'artisanat** (ex. soutien au Fab City Summit en 2018).

Axe 5 : SOUTENIR LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE

Patrimoine de nos régions, les métiers d'art participent au dynamisme des territoires et représentent un atout en termes d'économie locale, de lien social et d'attractivité touristique. Creuset historique des métiers d'art avec une activité intense aux XVIII^e et XIX^e siècles, la région Ile -de-France concentre le plus grand nombre d'entreprises du patrimoine vivant (EPV) et des métiers d'art en France (25 %). Elle représente 5000 entreprises artisanales (soit près de 3% de l'ensemble de l'artisanat régional) qui emploient au total 7 850 salariés et artisans. On y trouve des entreprises du luxe d'exception et les salons professionnels les plus représentatifs du secteur. Paris demeure l'hyper-capitale mondiale du luxe, de la mode et du haut artisanat. La capitale concentre des ateliers de réputation internationale générant des emplois liés aux métiers d'art (création d'objets d'art à la Manufacture de Sèvres ou aux Gobelins ; conservation du patrimoine dans les nombreux musées ou dans les ateliers de la Bibliothèque Nationale ; décorateurs, costumiers de la Comédie Française à l'Opéra de Paris...)

La promotion et la valorisation des métiers d'art constitue un réel enjeu, tant pour les franciliens que pour **l'offre touristique** autour de leur valeur de patrimoine artistique ou culturel. Par leur ancrage dans l'histoire et l'identité francilienne, les métiers d'art participent de **l'attractivité du territoire de l'Ile-de-France**. Mais l'excellence régionale des métiers d'art n'est en effet pas connue du grand public. Jugés peu lucratifs, les métiers d'art n'attirent pas les jeunes.

De même, près de 30% des exportateurs sont des entreprises artisanales, mais la contribution en valeur est faible. Les savoir-faire sont pourtant recherchés à l'échelle internationale. Les entreprises des métiers d'art détiennent un savoir-faire rare, fortement auréolé de la «marque France ». La participation à des salons internationaux est aussi particulièrement porteuse dans les métiers d'art.

Enfin, le potentiel d'innovation des métiers d'art reste encore sous exploité : il s'agit de dépasser l'opposition entre préservation du geste artisanal et approche technologique ou innovante.

5.1 ACCOMPAGNER L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES MÉTIERS D'ART

- o **Soutenir les formations dédiées aux métiers d'art** : en matière de formation, la Région a participé en 2017 à hauteur de 0,9 M€ au financement de formations professionnelles dans les métiers d'art.
- o **Soutenir la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications¹ Luxe, mode, textile, design**, telle que préconisée par le rapport du CESER «Les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Ile-de-France » : ce projet de création sera étudié en fonction du nouveau cahier des charges des CMQ,

¹ Labélisés par l'Etat, les Campus des Métiers et des Qualifications sont co-pilotés par le Rectorat et la Région. Chaque campus devra regrouper dorénavant des infrastructures culturelles et sportives, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, des centres techniques et de recherche, organismes de formation, des entreprises partenaires, des incubateurs et pépinières d'entreprises, etc.

qui doit être proposé prochainement par l'Etat, conformément aux annonces gouvernementales du 28 mai dernier relatives à la transformation des lycées professionnels.

5.2 FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION DANS LES MÉTIERS D'ART

- o **Développer un écosystème dédié à l'innovation dans les métiers d'art** : il s'agit de proposer une offre diversifiée et coordonnée grâce à la constitution d'un réseau d'acteurs, multi-sites et multi-partenaires visant à développer des espaces de collaboration innovants entre différentes spécialités des métiers, de sensibiliser et faire découvrir de nouveaux matériaux, des combinaisons techniques innovantes, l'up-cycling mais aussi de nouveaux modes de commercialisation et d'organisation de la production, tout en favorisant le développement des compétences et l'insertion professionnelle d'un public éloigné de l'emploi via une offre de formation. Il pourrait être envisagé de proposer des partenariats avec des grandes entreprises ou d'intégrer un écosystème de chercheurs, ingénieurs, designers.

Ce projet sera porté par un groupe de travail co-piloté par la Région et par Jean-Luc François, directeur de l'association du même nom et administrateur à l'Institut National des Métiers d'Art, et réunissant l'ensemble des acteurs de la profession.

5.3 ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

- o **Accroître la visibilité des métiers d'arts, vecteurs d'attractivité du territoire francilien** : le Schéma de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 adopté en 2017 par le Conseil régional, prévoit des actions de valorisation des savoir-faire franciliens, avec la perspective d'organisation en Île-de-France de grands événements à retentissement mondial (JO 2024). Le Fonds régional pour le tourisme a ainsi été doté d'un budget de 21 M€ pour 2018. Il s'agira notamment d'intégrer les entreprises du patrimoine vivant et les ateliers Métiers d'art et de création dans les parcours touristiques sur le nouveau site www.visitparisregion.com porté par le Comité Régional de Tourisme, par exemple des parcours touristiques « Craft » (artisanat local) et « 100% Artisans ». Seront également proposés des modules dédiés aux artisans sur la plateforme multilingue pour améliorer l'accueil des touristes.
- o **Soutenir des évènements dédiés aux métiers d'art de rayonnement international** (Journées Européennes des Métiers d'Art, Carrousel des Métiers d'Art et de Création)
- o **Accompagner le développement à l'international des entreprises artisanales** : si les projets de développement à l'international des entreprises artisanales peuvent être financées grâce au dispositif Tp'UP, la Région propose également d'intégrer la cible artisanat dans le futur Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises.

Axe 6 : FAVORISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ARTISANS

En application du décret n°2016-811 du 17 juin 2016, la Région a lancé l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) qui comporte un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. La CRMA est membre de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan. Les enjeux de réduction de la production de déchets des artisans sont importants et variables selon les secteurs : réduire les ressources naturelles, les matériaux et produits consommés, réduire les déchets produits, y compris les déchets dangereux, lutter contre le gaspillage alimentaire et développer le réemploi, la réparation et la réutilisation et faire évaluer des pratiques d'artisans pour les rendre plus circulaires.

Le plan « Changeons d'air en Ile-de-France» adopté par le Conseil régional le 7 juin 2016 propose quant à lui des dispositifs « véhicules propres » accessibles notamment aux artisans.

Enfin, la nouvelle stratégie Energie –Climat adoptée par délibération CR n°2018-016 du 03/07/2018 vise à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

6.1 ACCOMPAGNER LES ARTISANS VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE RÉEMPLOI

- o **Sensibiliser les artisans à l'économie circulaire** et à ses bénéfices : la Région pourra diffuser des fiches métiers sur la prévention des déchets réalisées par la CRMA, organiser des événements de sensibilisation à destination des artisans, comme un salon des métiers de l'économie circulaire. Il s'agit également de les informer sur les dispositifs d'accompagnement disponibles.
- o **Poursuivre ou initier des partenariats avec les relais régionaux** (CRMA, fédérations professionnelles) : à ce titre, la Région, en partenariat avec la CRMA et la CAPEB, pourra poursuivre les actions déjà engagées (promotion du site Internet *recup-ID*, annuaire du réemploi en IDF) pour la prévention des déchets dans l'artisanat francilien et proposer de nouvelles actions (formations et professionnalisation, etc.) pour l'amélioration de la gestion des déchets de chantiers des artisans.
- o **Financer des actions collectives par métier, par territoire ou par filière (construction bois)** : il s'agira de s'appuyer sur les actions éco-défis menées précédemment, ou encore d'encourager les artisans à répondre collectivement aux appels d'offre publics en mettant à leur disposition des outils de sensibilisation sur les groupements d'entreprises (Small Business Act -CR 2017-44, Stratégie régionale pour la forêt et le bois -CR 2017-185)

6.2 SOUTENIR LES ARTISANS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- o **Financer les projets de transition écologique (dont énergétique)** des TPE artisanales, plus particulièrement du bâtiment : aide au développement avec Tp'UP, aide à la valorisation et gestion des déchets, ou encore le dispositif QUALITAIR financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France et mis en œuvre par le CERVIA qui incite les TPE du secteur de l'alimentation francilienne à mettre en place des démarches et des projets en vue de l'amélioration de la qualité des aliments, de l'innovation alimentaire et de la durabilité des procédés de transformation. Les artisans du bâtiment sont particulièrement ciblés notamment en matière de transition énergétique.
- o **Financer l'acquisition de véhicules propres** : la Région a mis en place une aide à l'accompagnement des petites entreprises franciliennes, plus particulièrement artisanales pour l'acquisition de véhicules propres. Elle met en place à leur intention des aides allant de 1500 à 9000 € pour l'acquisition de véhicules professionnels (du deux-roues au poids lourd) électriques, au GNV ou à hydrogène. Cette aide qui bénéficie d'un budget de 2 M€ en 2018 fera l'objet d'une communication spécifique à l'attention des artisans notamment par la mobilisation des CMA et des fédérations professionnelles.

6.3 CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DU RÉEMPLOI PAR LES ARTISANS

- o **Faire de la Région un acteur exemplaire en matière d'économie circulaire** : il s'agit d'actionner le levier de la commande publique régionale en inscrivant des clauses spécifiques à l'économie circulaire et au réemploi dans ses marchés publics. Par ailleurs, la Région s'est engagée à recourir à l'économie circulaire pour ses propres déchets (CR 174-16 du 22/09/16)
- o **Contribuer à la multiplication de sites de collecte des déchets des artisans** (déchèteries publiques et privées, points de collecte des structures du réemploi) : le travail de concertation sur le maillage des points de collecte des déchets des artisans du BTP, ainsi que sur les points de reprise des matériaux, est en cours avec la CRMA, mais aussi avec la CAPEB, la FFB et la FNBM (Fédération Française du Négoce des Matériaux de Construction). Le dispositif IDF propre a également bonifié les subventions régionales attribuées à la construction ou à la réhabilitation des déchèteries publiques qui accueillent les déchets des artisans et des déchèteries privées dédiées aux professionnels.
- o **Contribuer à la création de matériauthèques** (espaces d'exposition physiques ou en ligne d'échantillons de matériaux) permettant aux artisans de se fournir en matériaux renouvelables ou issus de matières premières réemployées (MPR) du bois ou d'autres produits dits « biosourcés ».

SYNTHESE DES AXES D'INTERVENTION ET DES ACTIONS

SYNTHESE DES AXES D'INTERVENTION ET DES ACTIONS

OBJECTIFS	ACTIONS
AXE 1 : FAVORISER L'ORIENTATION VERS LES METIERS DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITE ET RENFORCER LEUR ATTRACTIVITE	
1.1 Promouvoir et dynamiser l'image de l'artisanat auprès des nouvelles générations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser l'excellence des métiers de l'artisanat en soutenant l'organisation de concours de renommée ○ Améliorer la connaissance du public visé sur les métiers et les voies d'orientation par des interventions ○ Moderniser l'image de l'artisanat et des parcours professionnels par la mise en valeur de SUCCESS STORIES d'artisans ou acteurs emblématiques de chaque secteur d'activité, notamment à travers la création d'une série de photos d'artisans.
1.2 Favoriser le développement de l'apprentissage dans l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître les effectifs d'apprentis ○ Faciliter l'accès au logement des apprentis ○ Rapprocher besoins des entreprises artisanales et apprentis
1.3 Assurer son rôle en matière de coordination des acteurs de la formation et de l'orientation au sein du CREFOP	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour une meilleure orientation des PUBLICS EN FORMATION INITIALE vers les métiers de l'artisanat ○ Pour une meilleure orientation des ACTIFS vers les métiers de l'artisanat ○ Pour une meilleure appropriation des métiers et des enjeux de l'artisanat par les PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION
AXE 2 : FAVORISER LA CREATION, LE FINANCEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES	
2.1 Faciliter l'accès au financement des entreprises artisanales	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réserver 10 % des Prêts Croissance TPE aux entreprises artisanales ○ Faciliter l'octroi de garanties bancaires aux entreprises artisanales dans le cadre du Fonds Régional de Garantie
2.2 Favoriser la création et reprise d'entreprises artisanales via Entrepreneurs#Leader	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner 500 projets de créateurs-repreneurs d'entreprises artisanales par an (prêts d'honneur et des garanties bancaires) ○ Objectif « 1000 apprentis créateurs repreneurs en IDF » : expérimentation avec 2 CFA pour favoriser la reprise d'entreprises artisanales par des apprentis
2.3 Soutenir des projets de développement des entreprises artisanales	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ouvrir Tp'UP aux TPE artisanales sans salarié ayant un projet de recrutement ○ Déployer un kit de communication sur les aides dédié aux artisans et artisans-commerçants.

AXE 3 : DYNAMISER L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE PROXIMITE DANS LES TISSUS URBAINS, PERI-URBAINS ET RURAUX	
3.1 Soutenir la revitalisation commerciale, en complémentarité avec les autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner la revitalisation commerciale dans les territoires ruraux (Pacte rural) ○ Soutenir le développement des commerces de proximité dans les quartiers relevant du NPNRU et la sécurisation de leurs abords grâce à la vidéo-protection (dispositif « bouclier de sécurité ») ○ Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux de la revitalisation commerciale
3.2 Encourager le développement d'une offre immobilière adaptée aux artisans et commerçants et lutter contre la vacance commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le développement d'une offre commerciale intégrée aux espaces de coworking en péri-urbain, voire en secteur rural ○ Développer des projets de mutualisation des ateliers entre artisans (Tiers-lieux) ○ Mobiliser et valoriser les espaces vacants dans le cadre du soutien régional aux projets d'urbanisme transitoire
3.3 Faciliter la mobilité des artisans-commerçants franciliens	<ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer la mobilité des artisans et commerçants dans le cadre du Plan régional anti-bouchon ○ Agir en faveur d'une logistique maîtrisée, performante et innovante, pour les artisans-commerçants dans le cadre de la Stratégie régionale pour le fret et la logistique
AXE 4 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET ACCELERER L'INNOVATION	
4.1 Sensibiliser et accompagner les TPE artisanales dans leur transition numérique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Financer les investissements et conseils des TPE artisanales ○ Donner accès aux artisans franciliens à des parcours de sensibilisation et d'accompagnement à la transformation digitale (partenariats,...)
4.2 Faire de la région un acteur du développement d'un e-commerce de qualité et générateur de business	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter l'accès des artisans-commerçants franciliens aux plateformes de e-commerce avec notamment le lancement d'un « Positive marketplace challenge »
4.3 Construire l'artisanat de demain grâce à l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir la création de fablabs adaptés aux artisans (grâce au dispositif Tiers-lieux) ○ Financer les projets innovants des entreprises artisanales (Innov'Up) ○ Soutenir l'organisation d'évènements dédiés à l'innovation dans l'artisanat

AXE 5 : SOUTENIR LA FILIERE DES METIERS D'ART ET DE LA CREATION POUR L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE	
5.1 Accompagner l'emploi et la formation professionnelle dans les métiers d'art	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir les formations dédiées aux métiers d'art ○ Soutenir la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications Luxe, mode, textile, design
5.2 Favoriser la diffusion de l'innovation dans les métiers d'art	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un écosystème dédié à l'innovation dans les métiers d'art (Groupe de travail)
5.3 Accroître l'attractivité touristique et le rayonnement international de l'Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître la visibilité des métiers d'arts, vecteurs d'attractivité touristique du territoire francilien : intégrer les ateliers Métiers d'art et les EPV dans les parcours touristiques sur le site régional www.visitparisregion.com, développer des parcours touristiques « Craft » (artisanat local) et « 100% Artisans », proposer des modules dédiés aux artisans sur la plateforme multilingue pour améliorer l'accueil des touristes ○ Soutenir financièrement des évènements dédiés aux métiers d'art de rayonnement international (Carrousel des métiers d'art et de la création, JEMA) ○ Accompagner le développement à l'international des entreprises artisanales
AXE 6 : FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ARTISANS	
6.1 Accompagner les artisans vers l'économie circulaire et le réemploi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les artisans à l'économie circulaire ○ Poursuivre ou initier des partenariats avec les relais régionaux (CRMA, fédérations professionnelles) ○ Financer des actions collectives en faveur de l'économie circulaire par métier, par territoire ou par filière
6.2 Soutenir les artisans dans leur transition écologique (dont énergétique)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Financer les projets de transition écologique (TP'UP / gestion déchets, CERVIA, rénovation thermique...) ○ Financer l'acquisition de véhicules propres par les artisans
6.3 Créer un environnement propice à la mise en œuvre de l'économie circulaire et du réemploi par les artisans	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire de la Région un acteur exemplaire en matière d'économie circulaire ○ Contribuer à la multiplication de sites de collecte des déchets des artisans ○ Contribuer à la création de matériauthèques au service des artisans